RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE MALLEMOISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2026

DE_2026_048

Nombre de conseillers en exercice : [15]	Date de convocation : [09/09/2026]
Présents : [11]	Date d'affichage de la convocation : [09/09/2026]
Représentés : [02]	Date d'affichage de la délibération : [18/09/2026]
Votants : [13]	Transmission en préfecture le : [18/09/2026]

Objet : Création d'un Conseil des Sages

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre 2026, le Conseil Municipal de la commune de Mallemoisson, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Henri COUVÉ, Maire.

Étaient présents : Henri COUVÉ, Éric MOULET, Stéphanie SAMIN, Jean MORANA, Marion BYCZ, Laurent MAERO, Sylvie BAUDIN, Stéphanie MATHIEU, Lionel SENOUSSI, Benoît RICAVY, Jean-Paul COMTE.

Étaient absents excusés / représentés : Cécile FOULQUIER représentée par Marion BYCZ, Sylan JAYET représenté par Sylvie BAUDIN, Pauline VERNET et Isabelle DELAMARE.

Secrétaire de séance : Stéphanie SAMIN.

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la politique communale en faveur du lien social et intergénérationnel, Monsieur le Maire propose la création d'une instance consultative dénommée « Conseil des Sages », destinée à associer les habitants de la commune âgés de 60 ans et plus à la réflexion sur la vie locale.

Cette instance a vocation à être un lieu d'échange, de réflexion et de proposition sur les projets et les questions d'intérêt communal, dans un rôle exclusivement consultatif, sans préjudice des compétences du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le Conseil des Sages soit installé à compter du 1er novembre 2026, qu'il soit composé de 15 membres habitants de la commune âgés de 60 ans et plus, outre le Maire qui en assurera la présidence, et un élu municipal désigné pour en assurer la vice-présidence.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;

Considérant l'intérêt de valoriser l'expérience et l'engagement des habitants de la commune âgés de 60 ans et plus dans la vie communale ;
Considérant que la création de cette instance consultative permettra d'associer plus étroitement ces habitants aux réflexions municipales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents par 13 voix pour.

Article 1er : **DÉCIDE** de créer un Conseil des Sages au sein de la commune de Mallemoisson, à compter du 1er novembre 2026.

Article 2 : **DIT** que le Conseil des Sages est composé de 15 membres, habitants de la commune de Mallemoisson âgés de 60 ans et plus à la date de leur candidature, outre le Maire, qui en assure la présidence de droit, et un élu municipal désigné par le Maire pour en assurer la vice-présidence.

Article 3 : **APPROUVE** les missions du Conseil des Sages, à savoir formuler des avis, propositions et suggestions sur les projets communaux et les questions d'intérêt général concernant la vie locale, et

contribuer au lien intergénérationnel et à la vie associative de la commune, étant précisé que cette instance est dépourvue de tout pouvoir décisionnel.

Article 4 : **DIT** que les modalités de candidature et de désignation des membres, la durée de leur mandat, la fréquence des réunions ainsi que les modalités de saisine et de restitution des travaux au Conseil Municipal seront précisées dans un règlement intérieur.

Article 5 : **DÉSIGNE** [Nom, prénom de l'élu(e)], conseiller(ère) municipal(e), pour assurer la vice-présidence du Conseil des Sages.

Article 6 : **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité.

Fait à Mallemoisson, le 16/09/2026

Le Maire,



Henri COUVÉ

Transmis au contrôle de légalité le : [18/09/206] *Publié / affiché le : [18/09/2026]* *Certifié exécutoire le : [18/09/2026]*